




**FRANCE
RURALITÉS**

Villages d'avenir : 2 ans du programme

 **BILAN À L'OCCASION
DES RENCONTRES NATIONALES**
(16-17 MARS 2026)



MARS 2026

ÉDITOS



Françoise Gatel

Ministre de l'Aménagement du territoire
et de la Décentralisation

Il y a deux ans, nous lançons avec détermination le programme « Villages d'avenir », une initiative audacieuse pour redonner aux territoires ruraux la place qu'ils méritent au cœur de notre modèle de développement.

Aujourd'hui, le bilan est très positif : plus de 3 000 communes se sont engagées dans cette aventure collective.

Ce succès, c'est aussi celui des 120 chefs de projet, mobilisés sur le terrain sous l'autorité des préfets, et animés par l'ANCT. Ils incarnent au quotidien l'engagement de l'État aux côtés des élus locaux. Leur expertise, leur écoute et leur capacité à transformer les défis en opportunités font d'eux des partenaires précieux pour les maires et leurs équipes.

Grâce à leur action, plus de 5 000 projets sont accompagnés depuis le lancement du programme. Des projets concrets, qui changent le quotidien des habitants : rénovation énergétique des bâtiments publics, revitalisation des centres-bourgs, développement des circuits courts, ou encore déploiement de solutions numériques pour réduire la fracture territoriale.

Ces réalisations témoignent d'une dynamique sans précédent : la ruralité n'est plus un territoire en attente, mais un laboratoire d'innovations et de bien-vivre.

Notre objectif est clair : accompagner les Villages d'avenir face aux défis de demain, qu'il s'agisse de transition écologique, de cohésion sociale ou d'attractivité économique.

À l'heure où certains doutent encore de la capacité des territoires ruraux à innover et à se transformer, « Villages d'avenir » prouve chaque jour le contraire. La ruralité est une force, et son avenir se construit maintenant.

Continuons ensemble à écrire cette belle histoire.



Michel Fournier

Ministre délégué chargé de la Ruralité

« Villages d'avenir », programme de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), témoigne d'une reconnaissance forte des besoins d'ingénierie auxquels sont confrontées les communes rurales. Pour les élus, mener un projet implique en effet d'identifier les bons interlocuteurs, de constituer des dossiers solides, de rechercher les financements, de respecter les calendriers administratifs, tout en assumant les nombreuses responsabilités du quotidien municipal.

Ce programme, lancé en 2024 dans le cadre du plan France Ruralités, s'adresse aux communes rurales de moins de 3 500 habitants, porteuses de projets structurants pour leur territoire. Ce dispositif vise à offrir aux maires et à leurs équipes un accompagnement en ingénierie adapté à leurs besoins, afin de les aider à concevoir, structurer et concrétiser leurs projets.

« Villages d'avenir », c'est un appui concret, au bon moment, pour tous types de projets : un bâtiment à réhabiliter, un espace public à repenser, des commerces et services de proximité à implanter, la remise en valeur d'un patrimoine...

Ce qui fait la force de Villages d'avenir, c'est sa méthode. 120 chefs de projet sont déployés dans les territoires, au plus près des élus, pour les aider à structurer leurs démarches, à mobiliser les partenaires et à avancer plus vite. Résultat : moins de freins, plus de réalisations.

La méthode fonctionne : 78 % des maires saluent la mobilisation de l'État et 85 % souhaitent prolonger leur engagement dans le programme.

Villages d'avenir agit aussi en synergie avec les autres mesures du plan France Ruralités. Ainsi, 81 communes du programme ont bénéficié du Fonds de soutien au commerce rural. 245 maisons de santé pluriprofessionnelles se trouvent dans des communes engagées dans Villages d'avenir. Et 414 communes du programme font partie d'un territoire éducatif rural.

Autrement dit, Villages d'avenir est devenu un véritable catalyseur de projets et d'initiatives dans nos territoires.

Avec Villages d'avenir, nous faisons le choix d'un État qui accompagne au plus près des communes rurales. C'est cette ligne que nous continuerons à tenir en 2026 : donner aux maires les moyens d'agir, pour que chaque projet, utile au territoire, puisse trouver son chemin.



1

CONTEXTE ET CRÉATION DU PROGRAMME «VILLAGES D'AVENIR»



CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme « Villages d'avenir » est une réponse de l'État aux défis que rencontrent les petites communes rurales. Annoncé par le Gouvernement en juin 2023, qui en a confié le pilotage à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), il constitue le premier axe du plan France Ruralités. Déployé depuis le 1^{er} janvier 2024 dans 95 départements d'Hexagone et d'outre-mer, ce programme d'ingénierie vise à offrir un accompagnement stratégique et technique aux communes rurales lauréates comptant moins de 3 500 habitants. Sélectionnées par les préfetures, les communes bénéficiaires sont accompagnées par des chefs de projet dédiés, dont le rôle est de soutenir les maires dans la conception, le suivi et la réalisation de leurs projets de développement.



UN ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRAIN

Chaque chef de projet, recruté pour son expertise technique ou administrative, travaille en étroite collaboration avec les élus locaux, facilitant ainsi l'avancement des projets et la mobilisation des ressources. Placés en préfetures, en sous-préfetures ou en directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT[M]), leur proximité avec les communes permet d'assurer le bon déroulement et le suivi des actions entreprises.



DES PROJETS CONCRETS ET VARIÉS

Le réaménagement des centre-bourgs, la réhabilitation de bâtiments publics, le développement de services de proximité ou encore la transition écologique sont autant de thématiques portées par les communes Villages d'avenir.



UN RÉSEAU STRUCTURÉ ET RÉACTIF

L'ANCT, en collaboration avec les préfets, assure la coordination nationale et l'animation de ce réseau composé de 120 chefs de projet. Des formations régulières, des rencontres régionales et nationales et des webinaires permettent à ces experts de bénéficier d'outils spécifiques et de monter en compétences.



TYPLOGIE DES COMMUNES LAURÉATES VILLAGES D'AVENIR ¹

Au lancement du programme, les préfets ont sélectionné dans les 95 départements bénéficiaires du programme, 2 531 communes lauréates ².

Depuis le 31 janvier 2025, le principe de vague complémentaire permet aux préfets, en lien avec les acteurs locaux, de sélectionner de nouvelles communes lauréates dès lors que la charge de travail du chef de projet le permet. En effet, certains chefs de projet ayant terminé leurs accompagnements, ils peuvent désormais accueillir de nouveaux projets au sein du programme.



LES COMMUNES LAURÉATES VILLAGES D'AVENIR

3 060
communes lauréates VA

DONT



568 VA
sont issues de la vague complémentaire³



39 %
des communes lauréates de la vague complémentaire sont des communes qui n'avaient pas été retenues lors de la première vague de sélection

DONT



200
grappes de communes



Entre 2 et 14
communes par grappe

En moyenne :
4,14
communes par grappe

¹ Chiffres de février 2026

² Aujourd'hui 2 527 communes suite à des fusions de communes

³ - Dont 4 communes ayant désormais fusionné

- Dont 32 communes lauréates vague 1 et vague complémentaire (pour des projets différents)

Depuis le 31 janvier 2025, afin d'adapter le programme Villages d'avenir aux réalités territoriales des 3 territoires ultramarins concernés, les communes allant jusqu'à 6 000 habitants sont désormais éligibles au programme. En effet, les communes ultramarines comportant généralement un plus grand nombre d'habitants qu'en Hexagone, les conditions d'éligibilité au programme ont été assouplies.

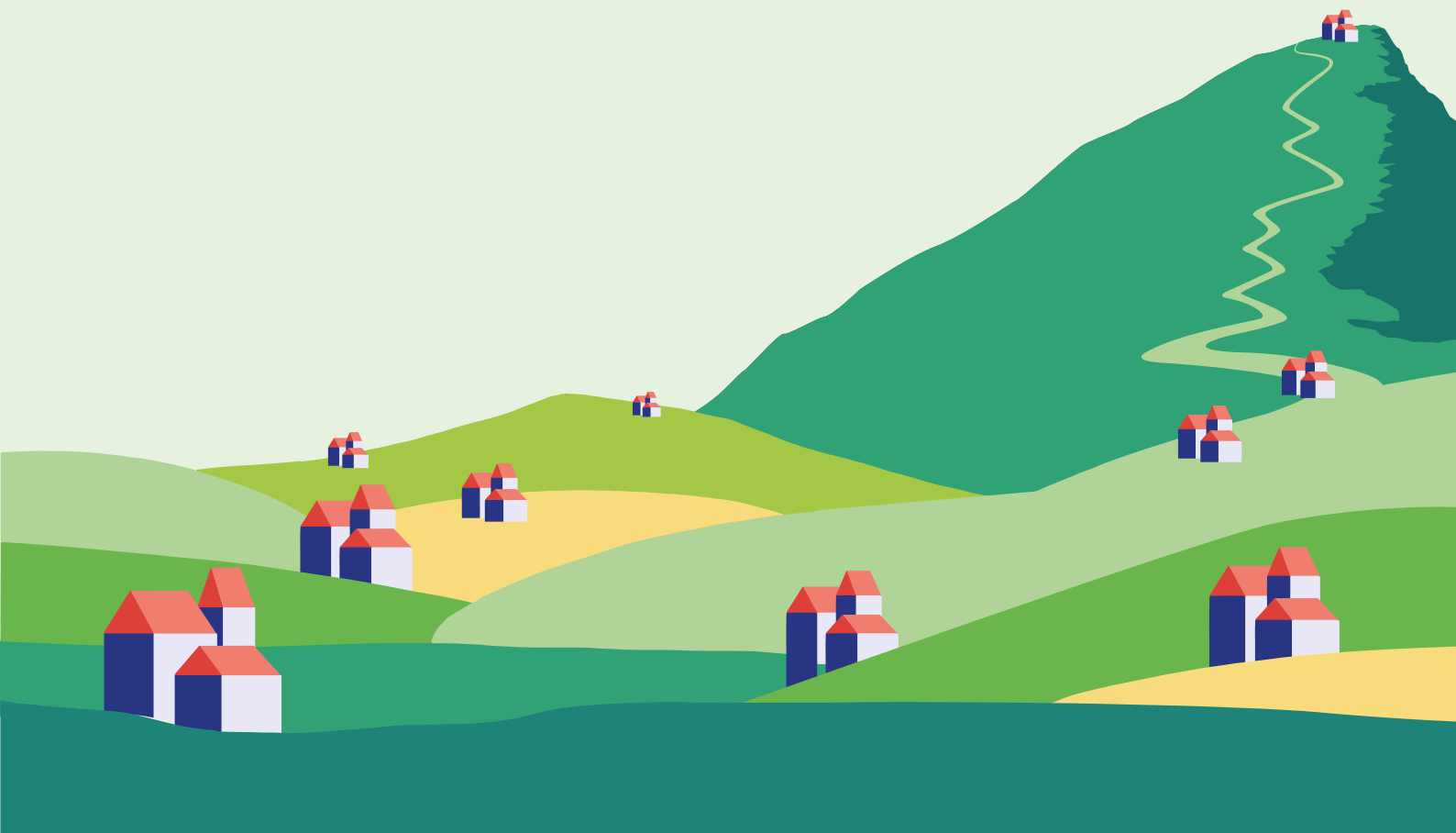


NOMBRE DE VILLAGES D'AVENIR SELON LE NOMBRE D'HABITANTS

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté.

Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle). Ainsi, sont considérées comme rurales les communes classifiées en catégories 5, 6 et 7.

- Entre 1 et 500 habitants :
1151 communes
- Entre 501 et 1 500 habitants :
1367 communes
- Entre 1501 et 3 500 habitants :
521 communes
- Plus de 3 500 habitants :
20 communes



NOMBRE DE VILLAGES D'AVENIR PAR NIVEAU DE DENSITÉ

En savoir plus sur la grille de densité :

[La grille communale de densité à 7 niveaux — Documents de travail — 2022-18 | Insee](#)

Pour aller plus loin sur la typologie des Villages d'avenir, une étude sur la diversité des ruralités « Typologies et trajectoires des territoires » a été réalisée par l'ANCT en 2022. Cette étude propose une lecture structurée qui montre la pluralité des communes rurales de la France métropolitaine hexagonale.

[\[Étude\] La diversité des ruralités « Typologies et trajectoires des territoires » | ANCT — Agence Nationale de la Cohésion des Territoires](#)

Catégorie 5
(Bourg rural) :

622 VA

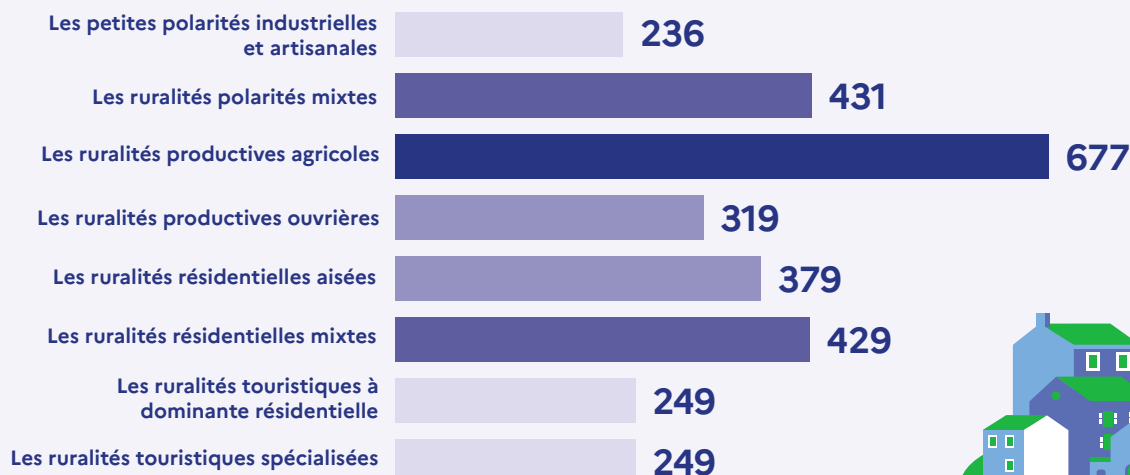
Catégorie 6
(rural à habitat dispersé) :

1772 VA

Catégorie 7
(rural à habitat très dispersé) :

600 VA

NOMBRE DE VILLAGES D'AVENIR PAR TYPOLOGIE DE RURALITÉ



On observe qu'une part plus importante des Villages d'avenir est classée dans la catégorie des « ruralités productives agricoles ». Les communes appartenant à cette classe se caractérisent par une part élevée d'emplois agricoles, un vieillissement de la population, un niveau moyen de retraite plus faible et un taux de vacance des logements relativement important.

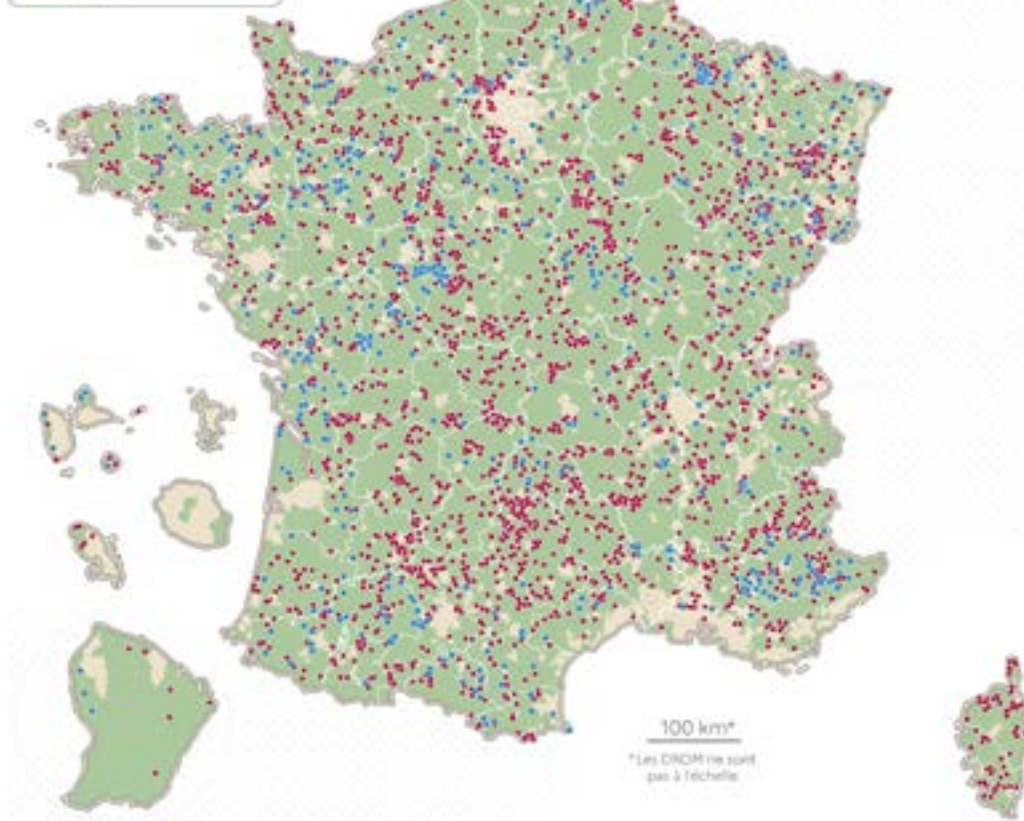
Concernant la vacance des logements, celle-ci est légèrement plus élevée dans les Villages d'avenir que dans l'ensemble des territoires ruraux : 8,8 % des logements y sont vacants contre 8,3 % dans les ruralités.

Toutefois, la progression de cette vacance a été plus limitée dans les Villages d'avenir entre 2016 et 2022. Sur cette période, la part de logements vacants y a augmenté en moyenne de 0,2 % par an, contre 0,3 % dans l'ensemble des territoires ruraux.

LES HABITANTS DES VILLAGES D'AVENIR

3 060 communes lauréates
Villages d'avenir

À date du 16 février 2026



Sources : ANCT, 2025 ; IGN, 2025 ; INSEE, 2025 ; Grille communale de densité à 7 niveaux (la classe "urbaine" contient les niveaux 1 à 4 et la classe "rurale" contient les niveaux 5 à 7) - Réalisation : Cartographie FADT ANCT 02/2026



2,7 M
d'habitants
sont concernés par
le programme et
vivent dans les
communes lauréates
Villages d'avenir.

Le programme Villages d'avenir vise à améliorer la qualité de vie dans les communes rurales concernées. Il a pour objectif de proposer des équipements adaptés aux besoins de la population et de maintenir les services essentiels du quotidien. Plus de 2,7 millions d'habitants vivent aujourd'hui dans les communes labellisées Villages d'avenir.

La population de ces communes augmente chaque année, mais à un rythme légèrement inférieur à celui de l'ensemble des communes rurales : entre 2016 et 2022, la croissance annuelle est de 0,1 % dans les Villages d'avenir contre 0,2 % dans l'ensemble des communes rurales. Cet écart s'explique principalement par le solde naturel. En effet, dans les Villages d'avenir, celui-ci diminue de 0,2 % par an, ce qui signifie que le nombre de décès y est supérieur à celui des naissances.

Le vieillissement de la population y est également un peu plus marqué : on y compte 108 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans, contre 103 dans l'ensemble des territoires ruraux (Insee, RP 2022).

LES CHEFS DE PROJET VILLAGES D'AVENIR

Les communes Villages d'avenir sont accompagnées par 120 chefs de projet, éléments clés du programme et placés au plus près des territoires :



45,8 %
de chefs de projet
en préfecture



25,8 %
en sous-préfecture



28,3 %
en Directions
départementales
des territoires
(et de la mer) (DDT[M])

Sur les 120 chefs de projet déployés dans les 95 départements éligibles au programme, 20 sont mis à disposition par le Cerema. Les 25 départements considérés comme les plus ruraux bénéficient ainsi d'un binôme de chefs de projet : 20 binômes composés d'un chef de projet ANCT et d'un directeur de projet Cerema, et 5 binômes composés de chefs de projet ANCT. Certaines préfectures et DDT(M) ont fait le choix de mettre à disposition des agents en appui aux chefs de projet prévus : 5 agents supplémentaires dans 5 départements (Aveyron, Deux-Sèvres, Haute-Saône, Indre et Saône-et-Loire).

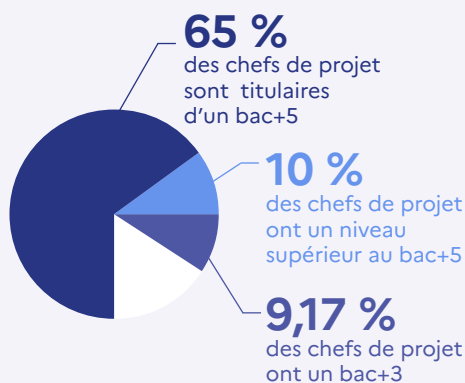
Le département des Alpes-de-Haute-Provence a également mis en œuvre un programme local qui engage le déploiement de 8 chefs de projet placés à l'échelle intercommunale et coordonnés par le chef de projet Villages d'avenir placé en préfecture.



42 ans
la moyenne d'âge
des chefs de projet



57,5 %
des chefs de projets
sont des femmes



Déployés à partir de janvier 2024, les chefs de projet « Villages d'avenir » ont été recrutés tout au long de l'année, la grande majorité étant arrivée entre janvier et juin 2024.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires pilote le programme et coordonne les 120 chefs de projet. L'Agence propose une animation permettant aux chefs de projet de monter en compétences et d'échanger entre pairs. Elle comprend des formations : tous les chefs de projet arrivés en 2024 ont bénéficié d'une formation initiale de deux jours dédiée à la prise de poste. Cette animation est complétée par des formations tout au long de l'année, adaptées à leurs besoins. Elle s'appuie aussi sur la création d'un réseau régional et national favorisant les échanges de bonnes pratiques et le partage des difficultés rencontrées. Les chefs de projet sont ainsi réunis chaque année par l'ANCT à l'échelle régionale et nationale. Certains, après avoir acquis une expérience précieuse, ont choisi de nouvelles voies : concours administratifs, postes en collectivité territoriale ou dans les services de l'État. Cette dynamique témoigne de l'attractivité du poste, le délai moyen de recrutement d'un nouveau chef de projet étant d'environ trois mois. Autant de parcours qui dessinent le programme Villages d'avenir.

LA GOUVERNANCE LOCALE

Le déploiement du programme Villages d'avenir a également été accompagné, dans son pilotage local, de la mise en œuvre d'une gouvernance et d'une animation départementale. Les exemples sont multiples, mais on retrouve, à la tête de chacun des comités ou événements, le chef de projet Villages d'avenir qui en est le véritable pilote, aux côtés du corps préfectoral et de la DDT(M).

En matière de gouvernance, les comités sont divers : comité de pilotage, comité des financeurs, comité de suivi ou autres. Toutes ces formes de gouvernance ont pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs mobilisés sur les projets accompagnés par les chefs de projet Villages d'avenir sur la durée de l'accompagnement.

En plus de ces comités de suivi de projet, une animation locale a été mise en place dans certains départements pour permettre aux élus lauréats du programme Villages d'avenir de se rencontrer, d'échanger entre pairs et d'évoquer leurs potentielles difficultés partagées. Cette animation, pilotée par le corps préfectoral, est animée par les chefs de projet Villages d'avenir et prend différentes formes.

► L'exemple d'un comité des financeurs dans la Marne :

Dans la Marne, le comité des financeurs est utilisé comme une instance stratégique de dialogue et de co-investissement, déployée systématiquement par le chef de projet pour chaque accompagnement.

Une phase amont : la cartographie stratégique. Avant d'installer le comité, le chef de projet réalise une cartographie des parties prenantes. Ce processus clé permet d'identifier les acteurs socles (État, Région, département...), d'analyser les intérêts des partenaires socio-économiques locaux et de mobiliser d'autres contributeurs en fonction de la nature du projet.

Une équipe-projet multi-acteurs : véritable outil d'ingénierie financière. Le comité rassemble autour d'une même table les décideurs publics et privés. Sa mission est double : optimiser l'identification des dotations et subventions mobilisables et simplifier leur mobilisation en générant un effet de levier pour les investissements communaux.

Un catalyseur de performance. Le comité des financeurs agit comme un organe de sécurisation et d'accélération pour le porteur de projet, car il garantit une maquette financière robuste et facilite la mise en relation avec les interlocuteurs pertinents. Il sécurise également la programmation budgétaire pour les financeurs et assure l'adéquation du projet avec les cahiers des charges. Enfin, pour le territoire, il permet d'ajuster le projet en temps réel afin de maximiser ses chances d'être financé.

► L'exemple d'un comité de pilotage dans les Deux-Sèvres :

Dans les Deux-Sèvres, le programme Villages d'avenir est animé par deux chefs de projet mobilisés au sein de la DDT. Il a pu être déployé grâce à des relations de confiance établies de longue date avec le CAUE et l'agence technique départementale, ce qui a permis de coordonner leurs interventions en subsidiarité avec le recours au marché à bons de commande (MABC) de l'ANCT ou en complémentarité avec les chefs de projet.

Un comité de pilotage départemental a également été mis en place à l'initiative de la préfète afin de réunir annuellement les maires des communes Villages d'avenir.

Ainsi, en 2024, ce temps d'échanges a permis de lancer officiellement le programme et de présenter les ressources en ingénierie mises à la disposition des communes : chefs de projet, ingénierie locale et MABC de l'ANCT. Les maires ont, quant à eux, pu présenter leur projet et exprimer leurs attentes.

En 2025, un point d'étape sur la première année de fonctionnement a permis de montrer la diversité des accompagnements et leur degré de maturité, de faire témoigner les élus sur les accompagnements apportés et de diffuser des actualités ainsi que des informations sur les outils.

➤ L'exemple d'un copil projet dans les Alpes-Maritimes :

Dans les Alpes-Maritimes, le programme Villages d'avenir a été déployé à partir de mi-mars 2024, à l'arrivée de la cheffe de projet, qui a organisé, d'une part, des réunions avec les maires et élus des quinze premières communes lauréates afin de prendre connaissance des projets et de leurs thématiques et, d'autre part, des rencontres avec des partenaires potentiels, qu'ils soient techniques ou financiers.

En juillet 2024, un premier comité de suivi technique est présidé par la sous-préfète de Nice-Montagne, dédiée à la ruralité. Il réunit les partenaires techniques et financiers identifiés afin de partager les différents projets et d'échanger sur leur niveau d'avancement, les éventuels blocages, les améliorations possibles, leurs pistes de financement ainsi que leur soutien financier en phase opérationnelle.

Cette instance technique est systématiquement suivie de l'envoi de la présentation et d'un compte rendu des échanges. Entre deux réunions du comité, un tableau des projets est adressé chaque mois aux partenaires ; il facilite l'interconnaissance des sujets et permet un partage d'informations ainsi qu'un travail commun d'ingénierie de projets. Cet échange entre techniciens doit permettre d'être plus efficaces dans l'accompagnement des communes, du suivi de l'étude jusqu'au dépôt du plan de financement, tout en actant la présence de l'État et des acteurs locaux auprès des territoires ruraux et le relais assuré par le programme Villages d'avenir entre les différents intervenants.

➤ L'exemple des ateliers thématiques dans le Loir-et-Cher

L'animation du réseau des élus lauréats du programme Villages d'avenir en Loir-et-Cher repose sur plusieurs initiatives visant à favoriser le partage d'expériences et la montée en compétences des élus ruraux. Des ateliers thématiques sont ainsi organisés afin d'outiller concrètement les élus et de faciliter la mise en œuvre de leurs projets. Un premier cycle d'ateliers a été élaboré en 2025 avec le CAUE 41 autour de thématiques particulièrement prégnantes : méthodologie de projet, lieux de convivialité, habitat et vacance en milieu rural, mobilités. Chaque atelier, d'une demi-journée, réunit une dizaine d'élus afin de favoriser des échanges approfondis. Un nouveau cycle de deux ateliers a été lancé début 2026 avec l'appui d'acteurs de l'ingénierie locale : l'un consacré au patrimoine avec la Fondation du patrimoine, le second sur la biodiversité en partenariat avec l'Agence régionale de la biodiversité.

➤ L'exemple de la formation de l'ensemble des élus ruraux de la Manche

Dans la Manche, un « atelier de la ruralité » est organisé chaque trimestre en partenariat avec les services et opérateurs de l'État. Destiné aux communes de moins de 3 500 habitants ainsi qu'aux communes engagées dans le programme Petites Villes de Demain (PVD), ce rendez-vous vise à faire connaître les experts, les outils opérationnels et les financements mobilisables pour répondre aux problématiques communales. Ces rencontres combinent expertise thématique et échanges entre élus et experts. Les thématiques retenues concernent un grand nombre de communes Villages d'avenir afin de valoriser le temps d'accompagnement. À l'issue de chaque atelier, une fiche de procédure est produite présentant les étapes clés du projet, les dispositifs d'ingénierie et les financements mobilisables, ainsi qu'un annuaire des partenaires. Ce document, accompagné des supports de présentation, est diffusé aux participants via le site des services de l'État dans le département. Quatre ateliers ont été organisés entre 2024 et fin 2025 sur les thématiques suivantes : « Agir pour améliorer l'habitat sur sa commune » ; « les cheminements doux et les mobilités actives », « Photovoltaïque, bois, géothermie : mettre les énergies au service des communes », « rénovation des écoles, renaturation des cours d'écoles et aménagements des abords ».

➤ L'exemple des journées thématiques dans l'Allier

Dans l'Allier, le préfet a souhaité renforcer la dynamique engagée autour des ruralités en dotant cette politique d'une feuille de route renouvelée pour 2026. Afin d'en finaliser l'élaboration, le sous-préfet de Montluçon, référent ruralités, a organisé à l'automne 2026 plusieurs temps d'intelligence collective associant les membres du CLCT et les élus ruraux, avec l'appui de la cheffe de projet Villages d'avenir.

Après une mise en situation, les élus, notamment ceux engagés dans Villages d'avenir, ont participé à un serious game reposant sur un jeu de cartes conçu pour l'occasion. À partir de différents personas, les participants ont identifié les difficultés rencontrées et formulé collectivement des pistes de solutions. Cette méthode favorise l'émergence d'idées, encourage la participation de tous et structure une réflexion collective dynamique. Elle illustre le développement de « l'approche sur mesure » devenue, en ruralité, un véritable marqueur de toute action pertinente et efficace.

2

UNE DIVERSITÉ DE PROJETS ACCOMPAGNÉS



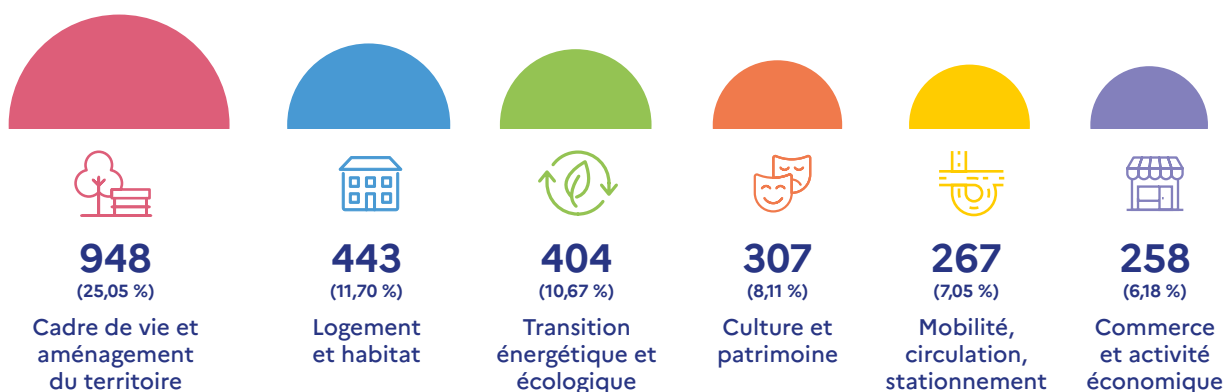
PROJETS DONT L'ACCOMPAGNEMENT EST EN COURS

Nombre de projets⁴ en cours d'accompagnement au 21 janvier 2026 :

3 784 dont 633 projets issus de la vague complémentaire

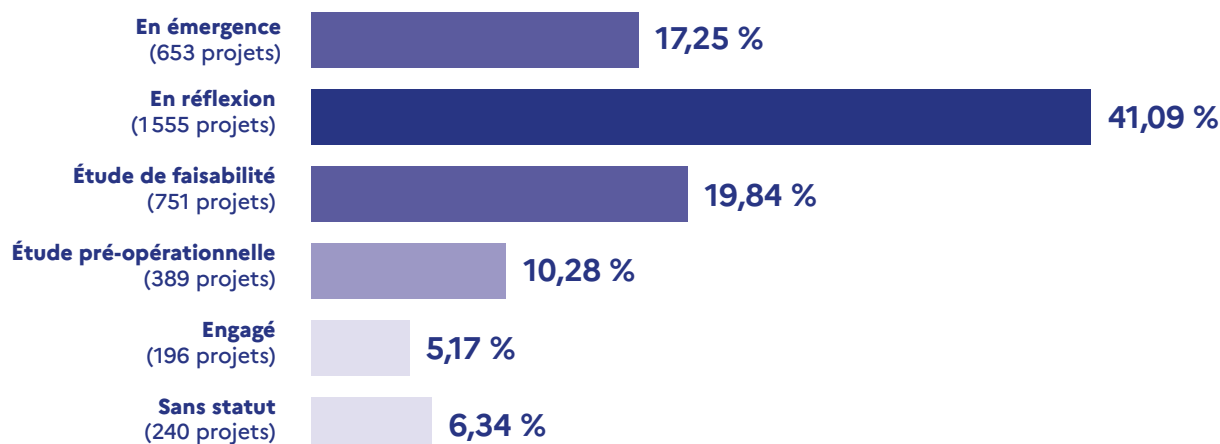
- Dont actuellement 178 projets qui sont portés collectivement par les communes
- Dont nombre de communes accompagnées en grappe et individuellement :
309 communes sont accompagnées à titre individuel et en grappe.
346 projets VA sont inscrits dans un CRTE

NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS PAR THÉMATIQUE

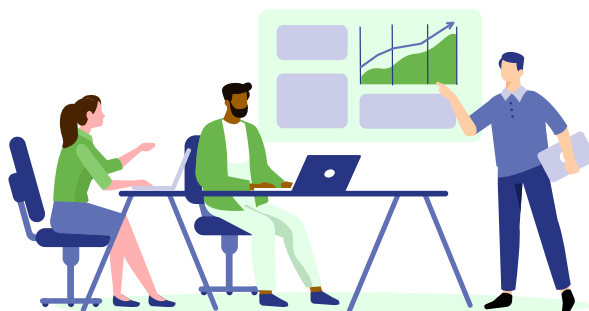
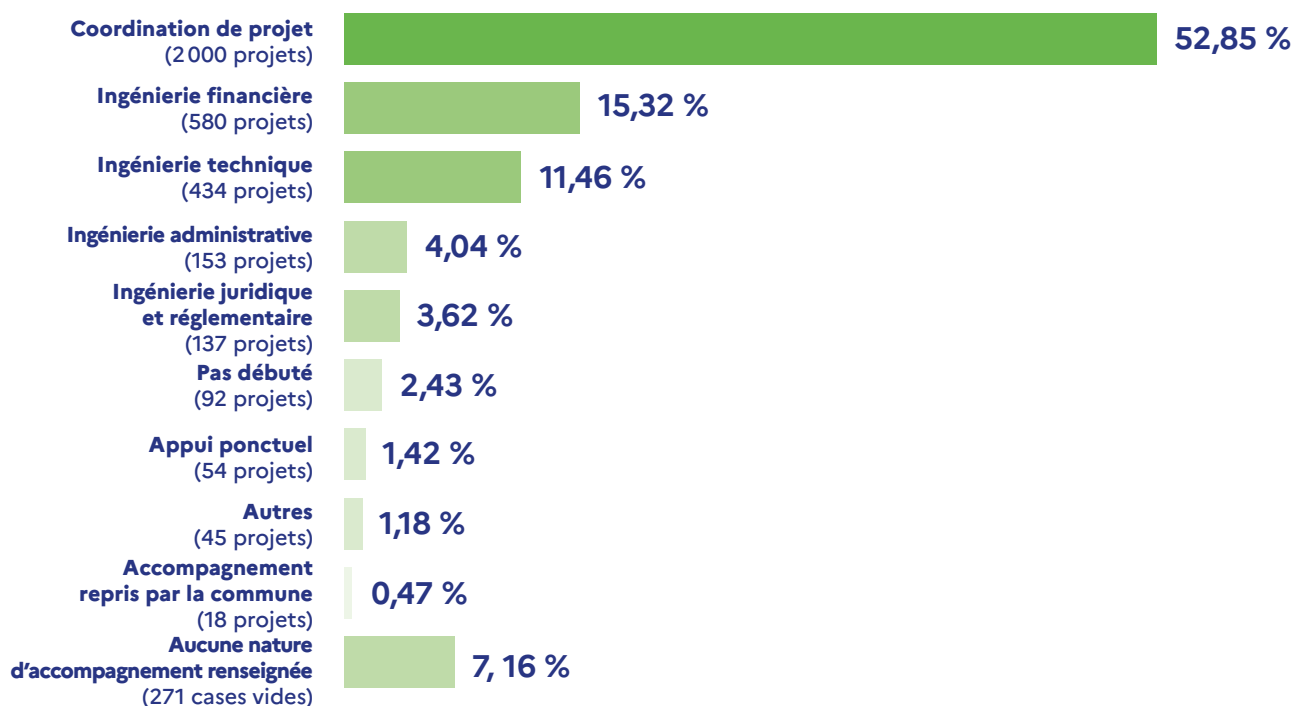


⁴ Une même commune peut avoir été sélectionnée avec plusieurs projets

ÉTAT DU PROJET AU DÉBUT DE L'ACCOMPAGNEMENT



NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE CHEF DE PROJET



PROJETS POUR LESQUELS LES ACCOMPAGNEMENTS SONT TERMINÉS

Le suivi national mis en place par l'ANCT permet une analyse fine des accompagnements, révélant que la coordination de projet est l'accompagnement principal mené par les chefs de projet. Un élément semble pertinent à montrer : pour les projets déjà en phase pré-opérationnelle au moment de la sélection dans le programme, l'appui mené par les chefs de projet a majoritairement été de l'ingénierie financière, soulignant les difficultés récurrentes des élus à identifier et mobiliser les financements nécessaires à la bonne réalisation de leurs projets.

L'accompagnement des chefs de projet a permis, pour de nombreux projets, d'en réorienter la trajectoire. Cette réorientation a été décidée à la suite d'échanges avec le chef de projet de restitutions d'études ou encore d'échanges avec les acteurs locaux. Elle offre ainsi aux communes la possibilité de poursuivre des projets mieux adaptés et plus pertinents.



1280
projets sont portés par

1042
communes qui
ont bénéficié d'un
accompagnement
complet (mené à terme)

60
projets sont
portés par des
grappes de
communes

32
projets sont
issus de la vague
complémentaire

DURÉE DES ACCOMPAGNEMENTS

Durée moyenne d'accompagnement :
400 jours (soit un peu plus de 13 mois).

Les accompagnements en ingénieries administrative et technique sont les accompagnements les moins longs car ils représentent en moyenne 223,5 jours. A contrario, les accompagnements en coordination de projet et ingénierie juridique et réglementaire durent davantage de jours, en moyenne 315,5 jours.



Les projets nécessitant un temps d'accompagnement plus important concernent :

- L'animation, la concertation et la sensibilisation
- Les projets de reconversion de friches

Les thématiques de projets nécessitant en moyenne un temps d'accompagnement plus court concernent :

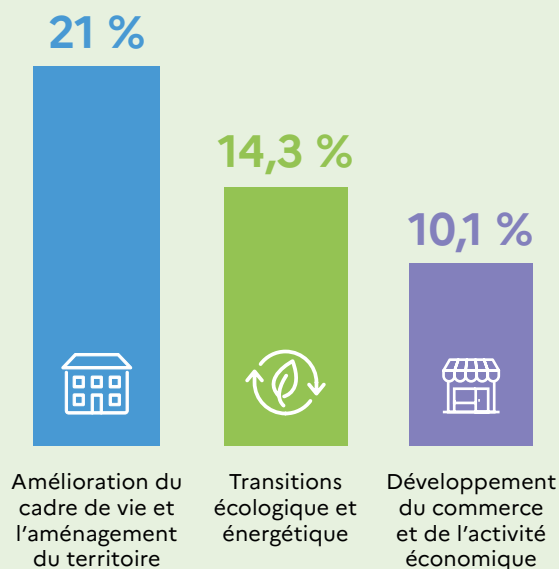
- l'alimentation
- la préservation de la biodiversité
- la santé



RÉSULTATS DES ACCOMPAGNEMENTS TERMINÉS

Les accompagnements menés par les chefs de projet ont permis, dans 46,4 % des cas, d'amener les projets à un stade opérationnel ou finalisé.

Parmi ces projets aboutis :



La majorité de ces projets étaient initialement en phase de réflexion au début de l'accompagnement. Les chefs de projet ont principalement apporté un appui en ingénierie financière (40,7 %) et en coordination de projet (31,4 %), deux leviers essentiels pour dépasser les blocages et concrétiser les initiatives. Les accompagnements ayant permis aux projets le passage à l'opérationnel étaient d'une durée moyenne de 286,5 jours.





Pour **15 %**
des projets,
l'accompagnement a
permis d'atteindre un
stade pré-opérationnel



74 % de ces
accompagnements
ont consisté en une
coordination de projet

- Mise en œuvre d'études de faisabilité ou d'études pré-opérationnelles
- Projets initialement en phase de réflexion



23,5 %

des projets sont aujourd'hui suspendus ou abandonnés



Dans ces cas, l'accompagnement du chef de projet a permis :

- d'identifier l'absence de faisabilité technique, juridique ou réglementaire,
- d'éviter l'engagement de ressources sur des projets non viables,
- et ainsi de prévenir des dépenses publiques inutiles.



Par ailleurs, 48,5 % des communes ayant suspendu ou abandonné un projet ont été accompagnées sur au moins un autre projet mené à terme avec succès, témoignant de la continuité de l'engagement des chefs de projet auprès des élus.

MOBILISATION DU MARCHÉ À BONS DE COMMANDE DE L'ANCT

L'ANCT veille à ce que les besoins en ingénierie des communes soient couverts en mobilisant un dispositif d'appui aux projets des collectivités, dit «sur mesure», selon le principe de subsidiarité, lorsque l'offre d'ingénierie locale disponible fait défaut ou ne peut être mobilisée. L'une des forces du programme réside dans cet appui. Celui-ci se manifeste soit au travers d'un accompagnement du Cerema, partenaire de l'ANCT en matière d'ingénierie, soit via le marché à bons de commande (MABC) de l'Agence. Les prestations apportées aux communes de moins de 3500 habitants sont intégralement prises en charge grâce aux crédits déconcentrés au préfet de département. L'ingénierie mobilisée permet ainsi aux communes de surmonter les contraintes techniques et financières en structurant des projets viables et pérennes.

966
communes
accompagnées

soit

547
projets
accompagnés
pour un montant de

18,4 M€

3 PRINCIPALES THÉMATIQUES SUR LESQUELLES ONT PORTÉ LES ACCOMPAGNEMENTS

55,76 % Aménagement, urbanisme et habitat

14,44 % Culture, loisirs et tourisme

8,04 % Développement économique

FRANCE RURALITÉS SOLUTIONS

DANS LES VILLAGES D'AVENIR

Le programme Villages d'avenir s'inscrit dans le plan France Ruralités qui vise à répondre de manière adaptée aux besoins des territoires ruraux. À ce titre, il bénéficie pleinement des mesures du volet « Solutions » de France Ruralités, conçues pour répondre aux besoins variés des territoires ruraux. Ces mesures couvrent plusieurs domaines clés tels que la culture, le logement, la santé, le commerce et bien d'autres.



16 VA

ont bénéficié du Fonds
vert mobilité rurale
et 575 communes VA
font partie de 151 EPCI
en ayant bénéficié

245

maisons de santé
pluriprofessionnelles
dans des VA

414 VA

font partie
d'un Territoire
éducatif rural

81 VA

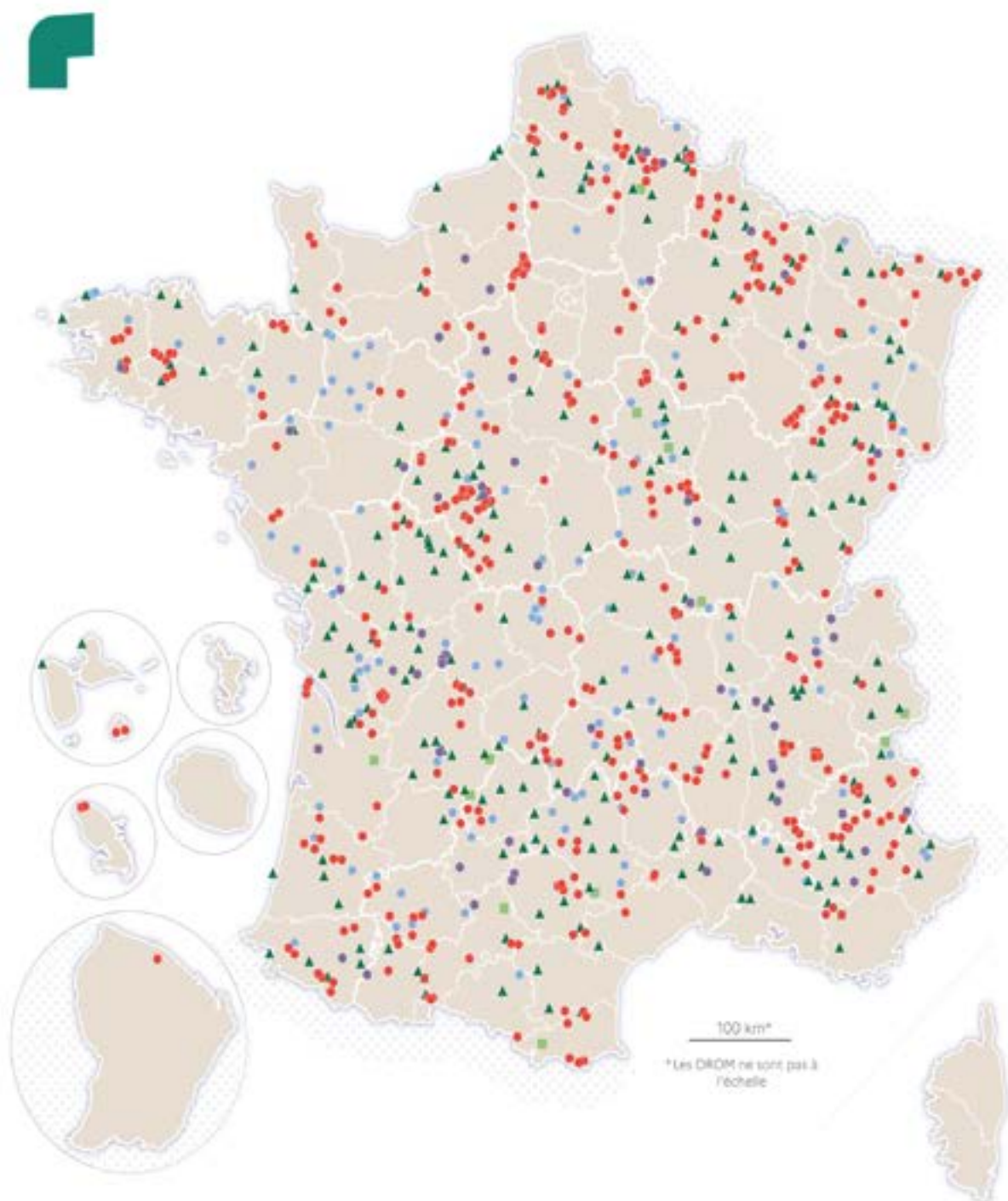
ont bénéficié du Fonds
de soutien au commerce rural
pour 2,96 M €

75

communes lauréates
Villages d'avenir
ont bénéficié du fonds
monument aux morts

VA = Villages d'avenir

DISPOSITIFS FRANCE RURALITÉ SOLUTIONS dans les communes Villages d'avenir



Dispositifs France Ruralités Solutions

- commune membre d'un territoire éducatif rural
- fonds commerce rural
- fonds verts mobilité (commune ou EPCI)
- monument aux morts
- ▲ maison de santé pluridisciplinaire

Sources : ANCT 2026, IGN 2025 ; Ministère de la santé, 2025 • Réalisation : PADT ANCT - Cartographie 01/2026

UNE MOBILISATION DES PARTENAIRES

L'IMPLICATION DU CEREMA

Dans le cadre de son partenariat-cadre avec le Cerema, l'ANCT a la possibilité de le mobiliser pour de l'accompagnement sur mesure, selon son cadre d'intervention (subsidiarité, cohésion).

Le Cerema intervient alors à la demande de l'ANCT pour un appui à une collectivité selon deux modalités :



- Des accompagnements flash d'une durée de 5 jours maximum (pour lesquels il suffit de remplir une fiche d'instruction simplifiée).
- Des accompagnements renforcés (supérieurs à 5 jours), pour lesquels c'est la fiche d'instruction classique qui doit être complétée. Une convention d'accompagnement sera alors signée avec le Cerema et la collectivité.

La mission est cofinancée à parts égales entre l'ANCT et le Cerema, la collectivité ayant un reste à charge déterminé selon le taux d'intervention pratiqué par l'ANCT.

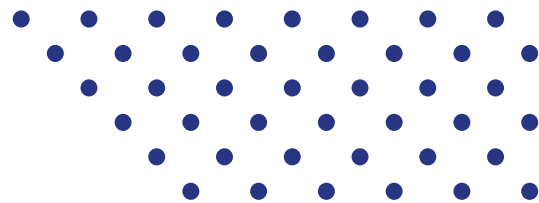
À ce titre, depuis 2024, parmi les 547 projets ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé via l'ingénierie sur mesure, 44 projets ont été accompagnés par le Cerema, représentant 1140840 € d'études financées à parts égales entre l'ANCT et le Cerema pour le programme Villages d'avenir.

LES FINANCEMENTS MOBILISÉS

Certains projets Villages d'avenir ont atteint un stade d'avancement permettant l'identification de financements publics et privés mobilisés. Les données recueillies par les chefs de projet offrent ainsi une première estimation, encore partielle, des moyens financiers engagés.

À ce stade, les montants déclaratifs recensés s'élèvent à 149 997 423,97 € HT. Ces éléments constituent un premier indicateur de la dynamique financière générée par le programme, tout en restant incomplets, l'ensemble des projets n'étant pas encore en phase de financement ou ne faisant pas l'objet d'un suivi financier détaillé.





Villages d'avenir : 2 ans du programme

**BILAN À L'OCCASION
DES RENCONTRES NATIONALES
(16-17 MARS 2026)**

MARS 2026

